
**Association des Personnels Sportifs des Administrations
du Département de la Seine-Saint-Denis**

Déclarée APSAD 93 sous le n° 71319 | Agrément Jeunesse et Sport n°93969
liée par convention avec le Conseil Général pour la promotion du Sport de masse

Bilan d'Activité

2013

APSAD 93

Sommaire

Le bilan en détail	3
Aquagym	6
Badminton	7
Boxe, Savate Forme.....	8
Chorale.....	9
Claquettes	10
Course à pied.....	11
Danse country.....	12
Danse orientale	13
Futsal	14
Golf	15
Gymnastique.....	16
Karting	17
Mise en Forme	18
Moto.....	19
Plongée	20
Salsa	21
Sophrologie.....	22
Tennis	23
Yoga & Tai Chi chuan	26
Zumba.....	27

LE BILAN EN DETAIL ...

▪ Pôles Administratif et Financier

L'année 2013 est notre quatrième année de mandat après notre élection du 17 décembre 2009, notons qu'après un gros travail de remise à niveau, de réorganisation de nos sections, d'un état des lieux de nos locaux, cette année 2013 a pu s'orienter sur un rôle encore peu en vue l'animation de nos sections.

Grace à l'obtention d'un bureau situé à l'immeuble Colombe, de la mise en place de permanences – le plus souvent le lundi après midi – l'association a pu voir sa renommée s'agrandir et permettre aux agents de mieux connaître « leur » association.

Le rôle de l'animation a une part importante de notre activité au cours de l'année 2013. Chaque responsable devait se sentir investi d'un rôle important auprès de chaque adhérent formant sa section, celui-ci a été performant grâce à des responsables qui ont pris à bras le corps leur rôle. On ne peut que les féliciter. Certains responsables nous ont demandés des formations sur l'animation, chose, bien sur, qui a été acceptée et motivée par le bureau de l'association.

Adhérents

L'APSAD 93 regroupe 20 sections sportives et culturelles avec 735 adhérents - avec un seuil à près de 800 en cours d'année civile - au 31 décembre 2013 représentant l'ensemble des directions du Conseil Général de la Seine Saint-Denis et quelques administrations du département.

Une section est créée en 2013, la section Zumba, animée bénévolement par un agent du Conseil Général. Il a pu obtenir les formations nécessaires pour pratiquer et monter en compétence dans sa discipline. Malheureusement, nous déplorons la mise en stand-by de la section Aquagym, due à une surfacturation de l'intercommunalité Est Ensemble. Le dossier est suivi par le PPRS et Mr **Troussel**, président du Conseil général.

Tableau des adhérents par section (20)

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>variation</u>
Aquagym	80	80	0	+0
Badminton	31	27	35	+7
Boxe française - Savate forme	27	21	24	+3
Chorale	44	25	19	-6
Claquettes	14	22	11	-11
Course à pied	10	19	16	-3
Danse country	11	10	8	-2
Danse orientale	30	26	19	-7
Futsal	11	12	10	-2
Golf	28	30	31	+1
Gymnastique	92	92	104	+12
Karting	14	8	8	0
Mise en forme	52	131	154	+23
Moto	20	22	20	-2
Plongée	12	18	18	0
Salsa	21	15	26	+11
Sophrologie	21	21	22	+1
Tennis	19	18	21	+3
Yoga - Tai chi chuan	110	120	120	0
Zumba			69	+69
total	639	717	735	+18

Formation

L'axe de la formation est et sera chaque année, un de nos dossiers les plus importants. Celui-ci permet à un agent d'obtenir soit un diplôme d'animateur dans sa discipline ou à d'autres de se parfaire dans leurs pratiques en participant à des stages de perfectionnement ou d'animation. La formation étant une part importante dans la responsabilité de chacun, celle-ci doit être motivée chaque saison. Le bureau de l'APSAD 93 souhaiterait une participation plus importante dans ces stages de perfectionnement et de monitorat, notamment sur les responsables qui souhaitent avoir une reconnaissance sur le travail effectué au sein de l'APSAD 93.

Cotisations

A ce jour, les sections gèrent en année civile pour la plupart, ceci est du par notre gestion de notre association. Le montant est calculé au plus près des activités proposées, permettant ainsi aux agents quelque soit leur catégorie, d'accéder à l'ensemble des sections conformément à notre convention d'objectif nous liant avec le Département de la Seine-Saint-Denis. Toutes les cotisations ont été revues (ayant-droit, ouvrant-droit, autres administrations). Nous ne pouvons par contre gérer toutes nos sections sur l'année civile sur le principe ou certaines sont affiliées à une fédération, que les licences sont délivrées sur le modèle de l'année sportive (septembre à juin).

Moyens et Locaux

Dans l'optique de la destruction prochaine de la cité administrative n°2, ce point des salles mises à la disposition de l'APSAD 93, a été discuté avec le PPRS lors de nos divers entretiens au sujet de la nouvelle convention d'objectifs 2012-2015. Le bureau de l'APSAD 93 tient à jour ses occupations de salles et peut à chaque moment remettre un état détaillé des besoins logistiques. Notons que l'APSAD 93 fait partie intégrante des discussions sur les différents projets de réhabilitation du Parc de la Bergère situé sur la commune de Bobigny.

Notre association devient une part importante dans l'existence du Conseil Général et à ce titre, doit avoir les moyens nécessaires pour une bonne pratique de ses disciplines et a fortiori, permettre la mise en place d'autres sections axées sur le sport collectif, voir d'autres activités plus culturelles.

Il existe toujours un problème sur la pause méridienne, en effet, nos créneaux s'établissent de 12h00 à 14h00 causant des diversités de présence dans les services et par conséquence, une perte d'Adhésion | Cotisation pour éviter tout problème avec la hiérarchie. *Notons que l'article 1 de notre convention d'objectif stipule bien un aménagement d'horaire possible permettant aux adhérents la facilité de leur activité.* Nous avons essayé de mettre des créneaux plus faciles d'accès comme commencer à 11h45 et finir à 13h45, laissant un battement plus large pour le retour au bureau des agents.

Concernant les locaux, nous déplorons un manque de sanitaires et de vestiaires dans le bâtiment E, lieu où se situe la majorité de nos créneaux. Il est espéré que des travaux d'embellissement (peinture, nettoyage, amélioration) soient en discussions avec notre direction tutrice et les services concernés.

Liste non exhaustive des projets et actions à mettre en place pour l'année 2013

- Recherche d'infrastructures (gymnases, terrains, salles ...).
- Plan de formation sur des actions d'administration et d'animations sportives. Faciliter les agents du département à établir un plan de formation afin de valoriser leur travail effectué au sein de leur section.
- Améliorer notre communication, notamment par notre site, par des panneaux dans les différents immeubles du Conseil Général.

▪ Pôle Animations

Avec la création d'un pôle animations, emmené par Aurélie Zorzettig et Fabien Paillard, ce dernier a permis de rassembler des adhérents lors d'événements qui ont eu l'effet escompté à savoir : se réunir et se connaître. Toutes ces manifestations ont pu objectiver de renforcer la cohésion et participer au

bien être des agents du Conseil général. Aussi, en plus des démarches déjà engagées, de nouvelles manifestations vont voir le jour en 2014.

Voici son premier bilan avec en détail les animations mises en place dans l'ordre chronologique :

Découverte de l'équitation

- 2 séances de découverte de l'équitation ont été proposées les mardi 11 et jeudi 13 juin 2013, aux adhérents de l'apsad93, au centre UCPA de LA COURNEUVE.
- 2 groupes de 12 personnes ont pu profiter de cette animation pour une participation de 5.00€/personne la séance de 1h30.
- Ces séances se sont déroulées dans la bonne humeur et ont été très appréciées.
- Ces séances de découvertes à l'équitation devrait être renouveler au printemps 2014, et d'autres formules de partenariat sont à l'étude.

1er gala de fin d'année

Le samedi 6 juillet 2013, à l'initiative de la section « danse orientale », le 1er gala de fin d'année de l'APSAD93 a vu le jour. A ce gala ont été associé les sections salsa, country, claquette et chorale pour des représentations de leur discipline avec des sons venus du monde entier.

Ce gala s'est déroulé à la salle Chanteloup d'AULNAY SOUS BOIS et s'est clôturé par le pot de l'amitié et un buffet dansant.

Pour sa première édition, ce gala a connu un vif succès ou environ 70 adhérents ont pu s'exprimer sur scène et plus de 300 spectateurs ont pu s'y retrouver.

Ce gala va être réitéré le 1er juin 2014.

1er forum des sections

Le 17 septembre 2013, de 11h30 à 14h30, a également eu lieu le 1er forum de l'APSAD93 à la salle de conférences du bâtiment Colombe à Bobigny.

Les responsables des 20 sections de l'APSAD93, de l'aquagym à la zumba, étaient présents pour représenter leur discipline et renseigner les agents du conseil général sur leurs disciplines.

Cette rencontre avait pour objectif de faire connaître l'association ainsi que l'ensemble des disciplines disponibles à un maximum d'agents.

C'était aussi l'occasion de faire connaissance avec les animateurs des différentes sections.

Des démonstrations sportives ont été effectuées par les animateurs et des adhérents des sections boxe française, salsa, country et savate forme.

Ce premier forum s'est effectué avec succès et a permis de faire savoir que l'apsad93 est ouvert à tous les agents. Il est prévu de renouveler ce forum chaque année.

Thierry ROBERT,
président de l'APSAD 93

mercredi 9 avril 2014



AQUAGYM

Responsable : Catherine POILANE [DEF]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit CG 93 : nn [nn femme, nn homme] | carte

Autres administrations du Département : nn [nn femme, nn homme] | carte

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé :

Cout salarial annuel par animateur (indiquez le nb d'heure effectué) :

Condition de rémunération (contrat, convention) :

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires :

Lieu (nom du site avec adresse) :

Cout horaire de location :

Conditions d'accès au site (partenariat, convention) :

▪ Bilan d'activité

Les cours d'Aquagym de cette année 2013/2014 n'ont pu être mis en place ; en effet, nous avons rencontré de grosses difficultés (tarifs trop élevés) et cette activité n'a par conséquent pu s'organiser. Des démarches ont été entreprises auprès de personnes pouvant intervenir notamment Mr COSME, président du comité d'agglomération EST Ensemble via l'intervention écrite de Mr TROUSSEL, président du conseil général et nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Cette année, donc, les agents souhaitant continuer l'activité Aquagym ont été dans l'obligation de s'inscrire individuellement et de payer le tarif en vigueur.

Nous espérons que cette situation va se décanter pour la rentrée 2014/2015.

BADMINTON

Responsable : Jean-Pierre BROSSARD [DEA]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit CG 93 : 31 [10 femmes, 21 hommes] | 70,00 €, 35,00 € sans licence

Autres administrations du Département : 4 [1 femme, 3 hommes] | 90,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : Nicolas SEJOURNANT

Cout salarial annuel par animateur : 30,00 € net de l'heure sur 35 semaines soit environ 2100,00 €

Condition de rémunération : contrat CDI

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : Lundi et vendredi de 12h00 à 13h30

Lieu : Gymnase Henri Barbusse : rue de la Prospérité à Bobigny

Tarif de la convention : 23,40 € / 1h soit 2 séances de 1h30/semaine à 70,20 €, sur 35 semaines à l'année environ à 2340,00 €

Conditions d'accès au site : Convention d'une mise à disposition du gymnase avec le service des sports de la ville Bobigny

▪ Bilan d'activité

Participation au 1er forum de l'APSAD 93 qui s'est tenu le 17 septembre 2013

Deux journées portes ouvertes « découvrir le Badminton » au personnel du Département ont eu lieu le 20 et 23 septembre 2013

Participation d'une équipe à la coupe régionale corpo le 6 et 7 avril 2013 = résultat 10ème sur 11

Recrutement d'un entraîneur diplômé en novembre 2013 : animation, conseil technique

Partenariat avec FB Victor en décembre 2013 : achat des fournitures

Arrangement amiable avec le club « Crégy-les-Meaux » : commande groupé des volants

Pour la reprise de la saison et accueil des nouveaux arrivants : pot d'amitié en novembre 2013

Organisation d'un 1er mini tournoi badminton interne

BOXE, SAVATE FORME

Responsable : Béatrice MORLAAS-COURTIES [DEF]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) :

Saison 2012/2013 : 19 [10 femmes, 9 hommes] 65,00 € dont 30,00 € de licence fédérale

Saison 2013/2014 (entre sept. et déc. 2013) : 20 [16 femmes, 4 hommes] 65,00€ dont 32,00€ de licence fédérale

Autres administrations du Département :

Saison 2012/2013 : 5 [1 femme, 4 hommes] 100,00 € dont 30,00 € de licence fédérale

Saison 2013/2014 (de sept à déc. 2013) : 1 [1 femme] 100,00 € dont 32,00 € de licence fédérale

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé :

- Ludovic PETEY (Directeur Technique - Brevet d'Etat - Instructeur Fédéral)
- Georges MAKOWSKI, moniteur de boxe française et de savate forme
- Samuel GODO, moniteur de boxe française
- Béatrice MORLAAS-COURTIES, monitrice de boxe française

Coût salarial annuel par animateur : 30,00 € net de l'heure

Condition de rémunération : Contrat CDI et bénévolat

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : Lundi, mardi et vendredi de 12h00 à 14h00

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Coût horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

Pour 2013, une boxeuse engagée sur le challenge IDF (forfait le jour même) et participation à des interclubs :

Georges MAKOWSKI a participé au challenge de Paris en avril. Il a gagné son assaut.

Béatrice MORLAAS-COURTIES a participé à l'interclubs de Courtry sur un assaut de démonstration (sans résultat officiel)

Laurent MYNARD a participé à sa première compétition sur le gala de Paris. Il a perdu son assaut.

Au niveau des formations et montées de grades, Georges MAKOWSKI a obtenu son Gant d'Argent Technique (niveau 1). Cela lui ouvre la possibilité de participer au championnat de France technique pour la saison 2013/2014.

Au niveau matériel, pas d'achat particulier mais la section a eu à déplorer le vol du matériel d'entraînement par suspension dit sangles TRX dans l'armoire qui se trouve dans la salle.

La section envisage d'en racheter un mais cherche un prix le plus abordable possible, le précédent ayant été acquis à moindre coût (110€) lors d'un achat groupé avec d'autres clubs.

CHORALE

Responsable : Nicolas WENDLING [DSOE]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 19 [15 femmes, 4 hommes] | 60,00 €

Autres administrations du Département : aucun | 100,00 €

▪ Encadrement

intervenant, entraîneur diplômé : Catherine LEBRANCHU

Cout salarial annuel par animateur : 30,00 € net de l'heure

Condition de rémunération : contrat CDI

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : Vendredi de 12h15 à 13h45

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

Concerts : vœux chantée en début d'année. Dans le hall Picasso. Très sympa, un belle surprise pour les agents du bâtiment

fête de la musique : petit concert sous un grand arbre devant le mille club. Environ 50 spectateurs. Un très bon moment

le gala de l'APSAD : 2 interventions d'une dizaine de minutes. De bons retours du public. A refaire l'année prochaine !

Année après année, la chorale se renouvelle. Quelques personnes nous quittent, d'autres arrivent. C'est très bien comme ça.

Le coût salarial étant important, il sera peut-être nécessaire de monter le coût de l'adhésion 2014.

L'ambiance est chaleureuse. Les membres de la sections sont toujours heureux de se retrouver pour chanter. Et ils progressent !

C'est une petite section qui marche bien.

CLAQUETTES

Responsable : Thierry JURMAN [DBFCP]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 5 [4 femmes, 1 homme] | 60,00 €

Autres administrations du Département : 6 [6 femmes] | 80 ;00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : Lucie ROUITS

Cout salarial annuel par animateur : 2400,00 € - 30,00 € net de l'heure

Condition de rémunération : contrat CDI

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : 12h00 à 13h00 (niveau 1) et 13h00 à 14h00 (niveau 2)

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

La section claquettes se maintient avec un petit nombre mais qui s'accroche et progresse bien. Dans l'ensemble. Le cours avancé toujours très motivé elles sont très assidues et maitrise des enchaînement de claquettes digne de Fred Aster. Certaine participe à des jam 's partie organisés par des associations extérieures.

COURSE A PIED

Responsable : Serge PEYRADE [DBL]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 14 [5 femmes, 9 hommes] | 10,00 € Loisir, 30,00 € Compétition

Autres administrations du Département : 2 [1 femme, 1 homme] | 20,00 € Loisir, 50,00 € Compétition

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : animé par le responsable de section, agent du CG 93

Cout salarial annuel par animateur : Remboursement des frais engagés pour l'activité

Condition de rémunération : Bénévolat

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : Mardi, mercredi et vendredi de 12h00 à 13h30

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

La section a eu des nouveaux adhérents en cours d'année. Les collègues intéressés à la pratique d'une activité sportive extérieure sont venus faire quelques foulées avec les confirmés de la course. Suite à ces quelques séances, des collègues ont prévus de s'inscrire pour l'année 2014.

Au niveau compétition, les résultats sont présents, l'APSAD 93 est bien représentée dans le département et les communes limitrophes.

DANSE COUNTRY

Responsable : Brigitte MARLAIRE [PPRS]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 8 femmes | 50,00 €

Autres administrations du Département : 2 femmes | 60,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : animé par le responsable de section, agent du CG 93

Cout salarial annuel par animateur : Remboursement des frais engagés pour l'activité

Condition de rémunération : Bénévolat

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : Vendredi de 17h00 à 19h30

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

Le dernier trimestre à tendance à s'essouffler par manque de danseur qui pour beaucoup ont des impératifs familiaux. Les nouveaux ne sont pas assez assidus et l'on ne progresse pas. Par contre le fait de se produire en fin d'année est motivant pour ceux qui restent toute l'année. Il faudrait relancer la section si non il sera difficile de la maintenir en 2014.

DANSE ORIENTALE

Responsable : Aurélie ZORZETTIG [DE]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 17 femmes | 60,00 €

Autres administrations du Département : 2 femmes | 100,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : Claire LAUGERO

Cout salarial annuel par animateur : 30,00 € net de l'heure soit environ 3000,00 € (environ 270 h)

Condition de rémunération : contrat CDI

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : Le mercredi de 12h45 à 13h45 « niveau avancé » et le vendredi de 12h15 à 13h15 « niveau débutant 1 et 2 »

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

La section « Danse orientale » existe depuis 2008. Nous comptons de nombreuses fidèles depuis la création de la section. Le professeur est toujours autant apprécié et les cours progressent en terme de niveau chaque année (cours avancé exigeant 5 ans de danse minimum).

Des stages sont régulièrement proposés.

En juillet 2013, la section « danse orientale » a été à l'initiative de l'organisation du 1er gala de fin d'année de l'APSAD93, en sollicitant les sections « claquettes », « salsa », « country » et « chorale » à nous rejoindre.

Ce gala va être réitéré le 1er juin 2014, et nous devrions compter en plus les sections « savate forme » et « zumba ».

Le seul point négatif de la reprise des inscriptions en septembre 2013 est que nous avons du supprimer le cours ayant lieu à la DEA de Rosny car trop peu d'adhérentes renouvelaient leur inscription. Certaines autres adhérentes ne se sont pas réinscrites du fait du changement du jour de cours. Et nous avons eu très peu de nouvelles adhérentes débutantes jusqu'aux initiations faites le jour de la galette le 25 janvier 2014.

FUTSAL

Responsable : Djilali DJELTI [DBL]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 9 hommes | 50,00 €

Autres administrations du Département : 1 homme | 60,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : animé par le responsable de section, agent du CG 93

Cout salarial annuel par animateur : Remboursement des frais engagés pour l'activité

Condition de rémunération : Bénévolat

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : le samedi ou dimanche de 13h00 à 16h00 ou 10h00 à 13h00

Lieu : COSEC de Livry-Gargan

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

De Janvier 2013 à juin 2013 la section jouait ses derniers matchs de championnat, avec pour responsable Zahir YAHIA CHERIF.

La section ayant des difficultés pour « recruter » des adhérents du conseil général, une décision à été prise pour la rentrée 2013 (septembre) de reprendre la section à « zéro » avec un nouveau responsable Djilali DJELTI.

D'ou l'idée d'une section Futsal Loisirs (toujours affiliée à la FFF) afin de recentrer la section pour les adhérents du conseil général.

Des portes ouvertes sont organisées tout le long de la saison, ainsi qu'un tournoi inter-service du CG 93 organisé le 8 mars 2014 au Gymnase du COSEC.

Nous espérons ainsi attirer des joueurs motivés du département, c'est notre priorité cette saison.

GOLF

Responsable : Fabien PAILLARD [DEJ]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 31 adhérents [12 femmes et 19 hommes] | 85,00 € licence incluse
Autres administrations du Département : aucun | 120,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : entraîneur diplômé FFG

Coût salarial annuel par animateur : 30,00 € la séance

Condition de rémunération (contrat, convention) : sur facture payée au club de golf concerné.

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : 5 cours individuels au choix en semaine ou Weekend

Lieu : Sevrans ou Rosny sous bois

Coût horaire de location : -

Conditions d'accès au site : -

▪ Bilan d'activité

Bonne participation pour les parcours loisir au rythme de 2 par mois. Cette année a été proposé un week-end golfique avec participation financière. Cette formule a été très appréciée par l'ensemble des adhérents qui ont émis le souhait de renouveler l'expérience.

Initiation ou découverte du golf proposé aux agents

Les adhérents ne sont pas des compétiteurs ; Pas de compétition inter club !

Points faibles

- club sans terrain . Ce qui génère un manque d'entraînement et de convivialité

GYMNASTIQUE

Responsable : Hélène LANGLAIS

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 96 femmes | 60,00 €

Autres administrations du Département : 8 femmes | 80,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : Olivia DUFOUR, Cécilia MONTRESOR, Jacky DEL VECCHIO

Cout salarial annuel par animateur : 5541,00 € charges patronales comprises

Condition de rémunération (contrat, convention) : contrat CDI

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : lundi 12h/13h et 17h45/18h45, mardi 12h/14h, jeudi 12h/13h, jeudi 17h45/18h45, vendredi 12h/13h,

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

La section gymnastique fonctionne bien et à du succès par rapport à l'année 2013 nous avons de nouveaux adhérents. Les différentes techniques de chacun des professeurs permettent une offre diverse et complémentaire. Le vendredi midi, une partie du cours concerne le stretching, en fin de semaine et satisfait un certain nombre d'adhérents. Le but de ces cours est d'offrir aux agents départementaux la possibilité de pratiquer, sur leur lieu de travail une activité d'entretien et de progresser et s'épanouir dans celle-ci.

Les cours se déroulent de septembre à juillet. Durant les vacances scolaires, les cours peuvent être maintenus en fonction des professeurs et de la demande.

L'animateur qui a remplacé Cécilia lors de son congé de maternité en 2013 a donné entière satisfaction aux adhérents.

KARTING

Responsable : Thierry ROBERT [DSI])

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 8 hommes | 150,00 €

Autres administrations du Département : aucun | 200,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : animé par le responsable de section, agent du CG 93

Coût salarial annuel par animateur : Remboursement des frais engagés pour l'activité

Condition de rémunération : Bénévolat

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : le week-end principalement

Lieu : sur toute l'Île de France et départements limitrophes

Coût horaire de location : en fonction de l'événement

Conditions d'accès au site : -

▪ Bilan d'activité

La section Karting a pérennisé son activité dans des courses Loisirs organisées en majeure partie sur l'Île de France. Possédant un niveau intéressant, l'ensemble des pilotes – encore trop peu, il est vrai malgré une « publicité » accrue – a pu participer au Challenge Kart'Air ainsi que des courses d'endurance planifiées sur les 10 mois d'une saison de Karting.

La cotisation est calculée au plus proche des dépenses ceci afin de permettre à une majorité des agents du CG 93 de pouvoir participer à une discipline sportive normalement ouverte à une population aisée. En 2013, la cotisation est maintenue à 150,00 € pour un agent du CG 93 et passée à 200,00 € pour les autres administrations du Département. Dans l'optique d'ouvrir au plus large, la section Karting ne demande aucune participation aux adhérents durant la saison. Le budget est calculé au plus près du calendrier des activités programmées. Seule une participation est demandée sur l'achat de matériel spécifique au pilote (casque, gilet, combinaison etc. ...).

Quatrième année de « compétition » ouverte à tous pour la section karting. Cette saison, nous avons pu inscrire sur la majorité des manches du challenge Kart'Air, deux châssis, ce qui a permis à tout le monde de tourner sur les circuits de l'Île de France et de parfaire son niveau de pilotage. Il est à noter qu'une excellente ambiance et un bon esprit animent la section Karting et ne demande qu'à grandir avec espérons le, une relève un peu plus jeune ! Histoire de booster nos chronos pour arriver à « titiller » les meilleurs ...

Challenge Kart'Air	Equipe #1	pts	Equipe #2	pts
2013	16e sur 51 équipages	51	34e sur 51 équipages	11
2012	22e sur 54 équipages	14	32e sur 54 équipages	3
2011	11e sur 48 équipages	46	25e sur 48 équipages	13
2010	18e sur 51 équipages	29		-

MISE EN FORME

Responsable: Mohamed BEN ABDELKADER [DBL]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 8 femmes, 139 hommes | 70,00 € - Autres sections 50,00 €

Autres administrations du Département : 7 femmes | 95,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : Ben Abdelkader, Daniel de Olivera, Diale Blin, Sandrine Abis (diplômés) – Autres : Allion Mickael, Marc Courson | Tous agents du CG 93

Cout salarial annuel par animateur : Remboursement des frais engagés pour l'activité

Condition de rémunération : Bénévolat

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : du Lundi au Vendredi de 12h00 à 13h30 et du Lundi au jeudi de 17h30 à 19h30

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

Journée Portes Ouvertes en mai. (Démonstration des activités pratiques au sein des différents ateliers de la section mise en forme :

- Zumba
- Body training
- Force athlétique
- Technique de combat de sol

Achats de matériel

Remise en état de la salle (alarme, mur de séparation coupe feu, ballon d'eau chaude et création de lavabos, de points d'eau types fontaines) suivi par le responsable de la section Mise en Forme.

MOTO

Responsable : Annie Claire GONZENBACH [DBL]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 15 [13 hommes et 2 femmes] | 70,00 €

Autres administrations du Département : 5 hommes | 85,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : animé par le responsable de section, agent du CG 93

Cout salarial annuel par animateur : Remboursement des frais engagés pour l'activité

Condition de rémunération : Bénévolat

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : uniquement le weekend

Lieu (nom du site avec adresse) : -

Conditions d'accès au site : -

▪ Bilan d'activité

De nombreuses activités très diverses (mécanique, ballades, stage de pilotage, séjour en Corse, courses, rallyes routiers, Jumbo Handicapés.....) permettent aux adhérents de la section Moto de pratiquer leur sport dans une bonne ambiance et chacun à son niveau. Le circuit Carole n'étant plus géré par le CG 93, la section Moto ne peut plus accéder à cette activité car la FFM ne nous propose pas les mêmes tarifs que la SEAPFA – un seul abonnement pour la section qui permettait à tous les membres de rouler. La section Moto s'engage de plus en plus envers les handicapés avec les Jumbos ou les participations à des journées pour la Mucoviscidose. La recherche de sponsors a permis à notre pilote François de pouvoir s'inscrire à 5 courses.

- FEVRIER : Atelier mécanique
- MARS : Sortie découverte de l'Oise
- AVRIL : participation au Team HAMPE pour les 4h00 d'Imola (Italie) et Stage de pilotage sur le circuit de Clastres
- MAI : Circuit Carole, sortie en Seine et marne, séjour en Corse (10 motos)
- JUIN : management de la course à Carole du pilote François NGUYEN (10ème) et participation en side car au Rallye du Beaujolais (72è/125)
- JUILLET : participation avec le Team HAMPE aux 4h00 de SPA (Belgique), sortie découverte de l'Oise et stage de Pilotage sur 2 jours
- AOÛT : management de la course le Vigean du pilote François NGUYEN (10ème)
- SEPTEMBRE : participation au team HAMPE pour le Bol d'Or Classic à MAGNY COURS, stage de pilotage sur le circuit de Clastres, participation au Jumbo Handicapé sur l'Île d'Oléron en SideCar
- OCTOBRE : sortie à Barbizon, participation à une journée pour la Mucoviscidose
- NOVEMBRE : salon Moto Légende Vincennes
- DECEMBRE : salon de la Moto Paris

PLONGÉE

Responsable : Thierry MORIN [DNPB]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 9 [3 femmes, 6 hommes] | 130,00 €

Autres administrations du Département : 9 [3 femmes, 6 hommes] | 170,00 €

inclus licence fédérale de 35,00 € et assurance 18,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : TARARBIT Amar – directeur de plongée, diplômé du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de niveau 1 (BEES 1)

BONDON Jean-Pierre – moniteur E2 FFESSM, agent du CG 93

MORIN Thierry – moniteur E1 FFESSM, agent du CG 93

Coût salarial annuel par animateur (indiquez le nb d'heure effectué) : les cours sont assurés par les membres, cotisation du directeur de plongée : 170 €

Condition de rémunération : prise en charge inscription et encadrement en sortie

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : Mercredi de 19h00 à 21h00h (sauf vacances scolaires)

Lieu (nom du site avec adresse) : Centre Nautique Jacques Brel - Bobigny

Coût horaire de location : suivant tarif convention

Conditions d'accès au site : convention avec Est Ensemble sur année scolaire

▪ Bilan d'activité

La section plongée a pour objectif de permettre aux adhérents de pratiquer leur sport en toute sécurité. Pour cela, la section plongée s'est fixée pour priorité de développer les compétences techniques grâce à l'entraînement hebdomadaire afin d'une part, maintenir une bonne condition physique gage de sécurité, et d'autre part, offrir des cours de technique de plongée dans la fosse de plongée de 10 m du centre nautique permettant de préparer des niveaux de plongée.

En 2013, 5 membres ayant une formation de base PADI (fédération américaine) de plongée exploration ont pu acquérir une formation technique plus poussée. Quatre membres ont préparé le niveau 2 de plongée et deux l'ont validé en carrière. Quatre membres ont obtenu la qualification de plongeur NITROX (aire enrichie en oxygène).

C'est pour cela que nous avons un directeur technique détenteur d'un BEES 1 et donc apte à assurer à la fois la formation technique et théorique du niveau 1 au niveau 4 de plongeur et l'encadrement pour l'utilisation de la fosse de plongée de 10 m. Ce directeur technique est apte aussi à assurer l'encadrement en tant que directeur de plongée en milieu naturel nous permettant de faire l'économie d'un directeur de plongée extérieur. La réglementation s'est renforcée avec l'intégration de la pratique de la plongée dans le code du sport. Le suivi administratif et de la pratique.

SALSA

Responsable : Aurélie ZORZETTIG [DE]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 24 [10 hommes,14 femmes] | 60,00 €

Autres administrations du Département : 2 femmes | 100,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : Aurélie ZORZETTIG et Thierry JURMAN, agents du CG93

Cout salarial annuel par animateur : environ 750 €/an par animateur, en remboursement de stages, formations ou matériels de danse divers (environ 200h).

Condition de rémunération : Bénévolat

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : Tous les mardis, sauf vacances scolaires, de 12h15 à 13h45

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

La section « Salsa » a été créée en mars 2011.

En septembre 2012, il a été décidé de ne pas renouveler le contrat salarial du professeur extérieur et de confier l'apprentissage de cette danse à 2 agents du CG (couple de danseurs), permettant ainsi d'être au plus près des attentes des adhérents et de valoriser les compétences de propres agents du CG au lieu de faire appel à l'extérieur.

Aussi, par cette formule, cette section a pris un nouvel élan, et voit déjà quelques élèves assidus et l'ambiance y est conviviale.

La section « Salsa » a, pour la 1ère fois, présenter une petite chorégraphie au 1er gala de fin d'année de l'APSAD93.

Cette participation va être renouvelée pour le gala de juin 2014.

En septembre 2013, au sein du même créneau, nous avons du séparer le groupe en 2 niveaux, les débutants et les intermédiaires, ce qui a pour inconvénient de monopoliser un intervenant par groupe.

Le seul point négatif est le manque de régularité de certains adhérents, qui ne permet pas d'avancer aussi vite qu'on le souhaiterait.

SOPHROLOGIE

Responsable : Anne DAVIET [DEF]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 21 femmes | 100,00 €

Autres administrations du Département : 1 femme | 120,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : Norbert GERARD

Cout salarial annuel par animateur : pas de charge salariale

Condition de rémunération : Convention

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : mardi de 12h30 à 13h30) & jeudi de 18h00 à 19h00

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

L'activité de la section s'étale d'octobre à juin. En effet, nous continuons à fonctionner en « année scolaire » pour favoriser la continuité de la pratique et les bienfaits associés.

La vie des groupes diffère cependant, car les adhérents ont plus de difficultés à être réguliers le mardi midi compte tenu de la contrainte horaire liée à la pause méridienne. Le groupe du jeudi est constitué d'« anciens », de fait l'ambiance est plus conviviale. Toutefois, ce groupe rencontre aussi des problèmes de présentisme. Il devient difficile pour les participants d'être réguliers.

La pratique au Club n'est pas toujours agréable du fait d'un manque récurrent de chauffage sur les mois d'hiver.

Nous poursuivons notre activité avec Norbert, qui est très à l'écoute des demandes des pratiquants et adapte les séances aux besoins exprimés. Il diversifie les pratiques et ne nous cantonne pas à la sophrologie « pure ».

Les adhérents sont ainsi satisfaits de la pratique et de la qualité des séances animées par Norbert, et du fait de pouvoir faire de la sophrologie à l'APSAD.

TENNIS

Responsable : Bruno Courtilier [DADJ]

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 11 hommes dont 2 ayants droit (fils et mari d'un ouvrant-droit) | 130,00 € pour les adhérents des groupes I, II, IV et V, 95,00 € pour les adhérents du groupe III . La licence est comprise dans ce coût

Autres administrations du Département : 9 femmes dont 3 venant d'une autre administration | 160,00 € pour les cours du soir et 95,00 € pour les cours de la coupure méridienne (la licence est comprise dans ce coût).

La démarche visant à la souscription des licences est assurée par la section afin d'éviter le défaut de souscription, par l'adhérent, de la licence. En outre elle garantit que la licence mentionne le nom de l'association. En outre, pour la Ligue, l'accès aux terrains suppose d'une part d'être un Club Affilié à la FFT et d'autre part d'avoir des adhérents disposant impérativement d'une licence FFT.

Rappel : l'année sportive Tennis de la section se calque sur les règles de la Fédération Française de Tennis, soit de septembre à septembre.

▪ Encadrement

Depuis plusieurs années, Gilles VINIT, professeur diplômé B1, nous accompagne et encadre les cours (différents groupes) quelques soient les publics (hommes ou femmes) et niveaux des publics. La difficulté vient de la recherche d'une harmonisation des niveaux dans les groupes.

Coût salarial annuel par animateur : 11092,82 € (charges patronales comprises). Cela représente un total de 251 heures de cours. En conséquence, pour 30,00 € net de l'heure, nous payons 14,19 € de charges, le coût horaire brut étant de 44,19 €.

Condition de rémunération : contrat CDI

▪ Site | Séances

Jours et créneaux horaires : Jours et créneaux horaires : Groupe I : les mardis de 18h30 à 20h00, Groupe II : les mardis de 20h00 à 21h30, Groupe III : les jeudis de 12h00 à 13h00, Groupe IV : les jeudis de 18h30 à 20h00, Groupe V : les jeudis de 20h00 à 21h30

Lieu : La Ligue de tennis de la Seine-Saint-Denis, rue Albert Camus à Aulnay-sous-Bois

Coût horaire de location : 10 € de l'heure, selon réservation annuelle ou en location horaire libre, c'est-à-dire hors créneaux horaires fixes.

Conditions d'accès au site : La section étant affiliée en qualité de Club, elle bénéficie du tarif applicable, préférentiel.

Il s'agit de cours encadrés se déroulant tout au long de l'année sportive du 1er mardi de la 2ème semaine du mois d'Octobre au dernier jeudi du mois de Juin de l'année suivante.

Théoriquement les cours ont lieu en dehors des vacances scolaires et hors de quelques périodes de l'année où les terrains ne sont pas disponibles pour des raisons de compétitions organisées par la Ligue.

A défaut d'installations en propre ou de partenariats avec des communes, la Ligue de Tennis nous accueille dans son complexe qui offre 4 terrains couverts en Terbal et 4 autres courts extérieurs dans le même revêtement. La Terbal est une fausse terre battue dont les réalisations ont connu une forte extension Depuis ce type de surface ne se fait quasiment plus pour des raisons d'hygiène (poussière/humidité/salissure) et qui nécessite finalement beaucoup d'entretien.

Depuis la rentrée sportive d'octobre un nouveau court couvert est à notre disposition aux mêmes

conditions financières de location, soit 10€ de l'heure. Il s'agit d'un terrain en dont la surface est une résine colorée bleue. Sur la base d'une offre de la Ligue, l'option retenue est de réaliser la plupart de nos entraînements sur ce nouveau et très agréable court.

S'agissant des conditions financières, aucune augmentation n'est intervenue en ce qui concerne la location des terrains. A ce sujet on note une réelle volonté de maintenir ce prix horaire depuis maintenant 3 saisons. En revanche le coût des licences a augmenté, comme tous les ans de 0,50 € ce qui fait 23 € par licence. La Fédération Française de Tennis a cependant fait part aux Ligues et Clubs Sportifs d'une évolution beaucoup plus forte du prix des licences pour les années à venir.

La convention avec le SIPS de Bobigny n'est pas réactivée cette saison sportive. En contrepartie, il a été maintenu une fréquentation de la Ligue jusqu'à la fermeture de cette dernière au cours du mois de Juillet 2013.

▪ Bilan d'activité

Pour cette saison sportive 2012/2013 le choix a été fait de ne pas augmenter les cotisations et de maintenir au niveau de l'année passée. Dans le même temps il faut observer que le coût des licences a continué d'évoluer à la hausse selon le même rythme que les années précédentes, soit 0,50 € de plus chaque année.

L'objectif est au moins de ne pas perdre des adhérents et au mieux de susciter de nouvelles inscriptions.

Théoriquement, l'organisation de la Section permet de prendre entre 25 et 30 adhésions. Nous le voyons nous ne parvenons toujours pas à « faire le plein ».

Avec 20 adhésions, nous restons approximativement dans nos chiffres habituels qui varient d'une année sur l'autre de 16 à 22. En revanche on constate désormais qu'il y a environ 50% de femmes. EN 2013, elles sont cependant moins nombreuses que l'année passée.

Les cours des groupes II et V qui commencent à 20h00 et finissent à 21h30 ont du mal à attirer les adhésions. Des demandes, surtout venant de femmes n'ont pas pu être honorées car se concentrant sur le créneau du groupe I.

Le taux d'assiduité est beaucoup plus élevé sur les tranches 18h30/20h00.

Le coût de location des terrains reste le même soit 10 € de l'heure, qu'ils s'agissent d'heures libres « volantes » ou d'heures fixes réservées.

Le nombre d'heures de location reste à peu près équivalent à celui de l'année passée. Il est de 252,5 heures de location de terrains pour les séances d'entraînement. Nous l'avons vu le nombre d'heures de cours est de 251. Cela signifie que quasiment personne n'a réservé en dehors des horaires des cours. 42 heures de location ont été consacrées à la compétition, les fois où l'APSAD a été désigné comme Club désigné pour recevoir son adversaire. L'augmentation du nombre d'heures de location de la saison 2012/2013 s'explique aussi par rapport à l'année 2011/2012 par la volonté des adhérents de profiter le plus tardivement des terrains de la Ligue, jusqu'en juillet, plutôt que de déplacer l'activité sur 2 mois au SIPS de Bobigny. Le faible nombre d'adhérents justifie difficilement d'instaurer un partenariat avec le SIPS sur 2, voire 3 mois.

Au cours de cette saison et à la demande des adhérents des cours supplémentaires ont aussi été organisés pendant les périodes de vacances avec les adhérents présents, quelques soient les niveaux. Cela a permis aux adhérents de mieux se connaître et de se situer « tennistiquement » vis-à-vis des autres adhérents. C'est l'occasion également de mettre en place des systèmes d'entraînement innovants et très ludiques qui plaisent à ceux et celles qui participent.

La possibilité de jouer en dehors des heures de cours est finalement une option très peu usitée. Le nombre de location en heures libres (loisir) reste très faible. Cela s'explique par le fait que cette pratique, très contrôlée, suppose que 2 ou 4 adhérents s'entendent pour réserver un terrain disponible à une heure convenu.

Nous continuons à regarder sur les projets du SIPS et notamment sur un projet de création de courts couverts. Nous avons participé en son temps à la détermination des besoins et nous espérons que si ce projet se réalise, nos adhérents pourront prendre part à l'activité de cet équipement. Nous ne

disposons pas d'informations depuis.

Par ailleurs, pour permettre tout au long de la saison de fonctionner sans pertes de temps nous disposons sur place d'un chariot d'entraînement (qui commence à fatiguer et dont le changement devra être envisagé) comprenant 72 balles. Ces balles sont remplacées 3 fois dans la saison. La nature du sol et l'humidité constante des courts couverts ainsi que l'usage limite l'usage des balles. Le changement de surface sur laquelle nous nous entraînons devrait nous faire économiser un carton. Toutefois, pour la tenue des compétitions l'achat d'un carton de balles supplémentaire, a été nécessaire.

Par ailleurs, depuis plusieurs saisons, nous détenons un contrat de casse auprès de DECATHLON Noisy-le-Sec. L'achat d'une ou deux bobines de fil permet aux adhérents de corder leur raquette en cas de nécessité dans des délais très courts et sans frais.

Au titre des achats d'équipements la section a dépensé une somme de 678 € sur l'année civile 2013.

En outre le fonctionnement normal d'un Club affilié entraîne d'autre frais incontournables (licences, droits...).

On note que nous avons étendu le droit de prélèvement (itou locations) de ces dépenses vis-à-vis des créanciers que sont la ligue ou la fédération FFT. Le suivi de ces dépenses est facilité et cela évite des désagréments en cas de retards de paiements.

Enfin au cours de l'année 2013 il y a eu une inscription d'une équipe mixte, et par la suite hommes, en compétition, pour répondre à la demande de certains adhérents/adhérentes. Cette inscription s'est faite dans le cadre du « sport entreprise ». La faiblesse des effectifs reste toutefois le handicap essentiel à l'inscription d'une équipe, la mobilisation et l'engagement personnel sont une seconde exigence à une telle participation. Une telle inscription implique, en plus de la capacité à réunir les joueurs et joueuses, de pouvoir mobiliser des fonds permettant de faire face aux frais d'inscription d'une équipe compétition, pour faire face à la location des terrains et l'achat de balles neuves indispensables en compétition.

Les résultats n'ont pas été mauvais si on tient compte du fait que nos joueurs et joueuses ont peu l'occasion de s'entraîner ensemble. Je considère en outre qu'il y a eu un bon état d'esprit d'équipe sur et en dehors des courts. Quelques adhérents ou adhérentes ont tentés leur chance individuellement avec des résultats plutôt satisfaisants. Il conviendrait d'aider, d'accompagner ces démarches individuelles car aujourd'hui les inscriptions à des tournois représentent des coûts plutôt élevés (entre 20 et 25 €).

Pour conclure j'ajouterai que les adhérents, agents du département de la Seine-Saint-Denis, se félicitent de la possibilité de nouveau de pouvoir obtenir un bon d'achat du CDOS. Ce bon leur permet d'acquérir ou de financer une partie de l'achat d'un équipement (chaussures/vêtements/raquettes). Au-delà de cette somme d'argent les adhérents considèrent qu'ils sont de nouveau perçus comme des sportifs à part entière.

YOGA & TAI CHI CHUAN

Responsable: Françoise JOUSSET

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 75 [65 femmes, 10 hommes] | 60,00 €

Autres administrations du Département : 50 [45 femmes, 5 hommes] | 80,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : animé par le responsable de section, agent du CG 93

Cout salarial annuel par animateur : Remboursement des frais engagés pour l'activité

Condition de rémunération : Bénévolat

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : mardi de 17h00 à 18h00 et 18h00 à 19h00, mercredi de 12h00 à 13h00, jeudi de 12h00 à 13h00 et de 13h00 à 14h00

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

Le but de la section Yoga et Tai Chi Chuan est d'assurer un bien-être physique et moral aux participants et de jouer ainsi un rôle préventif dans le domaine de la santé, aussi jouer un rôle social et que les activités pratiquées par les agents, leur donne la possibilité d'acquérir ou de conserver leur autonomie.

La section, propose deux activités complémentaires, le Tai Chi Chuan et le Yoga. Beaucoup d'adhérents combinent les cours de Tai Chi Chuan et de yoga du mardi soir. Les cours du midi sont aussi bien fréquentés. La section se félicite d'ailleurs toujours de la réelle harmonie qui a réussi à se mettre en place au sein des différents groupes au fil des ans.

Les séances sont assurées à tour de rôle par deux intervenants. Le premier reçoit des indemnités de déplacements et le second est bénévole, en échange de la prise en charge par la section de ses frais de déplacement et de participation à des stages de formation.

Pour cette année, la section a participé à des stages d'une journée à Paris et a organisé un stage similaire de deux demi-journées le weekend à Bobigny auquel ont pris part près de 20 personnes. Elle a également financé une partie des stages auquel participaient les adhérents.

La section Yoga a organisé trois conférences sur la naturopathie sur les thèmes suivant : « La détox, spécial printemps », « Apprendre à bien se nourrir », « La folle aventure de la digestion ».

ZUMBA

Responsable: Laurence SALVADORE

▪ Adhésion | Cotisation

Ayant et ouvrant-droit (CG 93) : 62 femmes et 5 hommes. (non inclus les adhérents de la section remise en forme de septembre à décembre) | 20,00 € de septembre à décembre – 50,00 €

Autres administrations du Département : 2 femmes | 20 € de septembre à décembre – 60,00 €

▪ Encadrement

Intervenant, entraîneur diplômé : animé par le responsable de section, agent du CG 93

Cout salarial annuel par animateur : Remboursement des frais engagés pour l'activité

Condition de rémunération : Bénévolat

▪ Site | Séance

Jours et créneaux horaires : Les lundis de 17h30 à 18h15 et de 18h30 à 19h15 (2 cours)

Lieu : Cité administrative n°2 - Bobigny

Cout horaire de location : mise à disposition

Conditions d'accès au site : convention entre l'APSAD 93 et le Conseil Général

▪ Bilan d'activité

- 1 nouvelle chorégraphie tous les 15 jours (30 chorégraphies à l'actif du cours)
- Création d'un site Web avec vidéo des chorégraphies
- Création d'un DVD du cours et CD-Rom des musiques pour chaque adhérents
- Accord de la Dcom pour la mise en place hebdomadaire de la sono avec prêt d'un micro-casque HF portatif

Difficultés

- Pas d'estrade
- Pas de miroir de danse
- Pas de possibilité de rangement
- Pas de douche (cela empêche des cours le midi et m'impose 2 cours successifs le lundi soir.
- Mise en place de la salle avant le cours, et remise en place après le cours (50 tables et 50 chaises à débarrasser chaque lundi puis à remettre en place).